

La politique de prévention antidopage en Midi-Pyrénées

Docteur Frédéric DEPIESSE

Médecin conseiller DRDJSVA de la région Midi-Pyrénées, Médecin fédéral de la Fédération française d'Athlétisme, membre de la commission médicale de l'AAF

Je vais vous présenter à l'aide de l'exemple de la région Midi-Pyrénées la mise en place d'une politique régionale en matière de lutte contre le dopage. Au-delà du respect de la loi et des orientations ministérielles, chaque région a une certaine latitude pour développer des outils en matière de prévention et d'éducation. Je pense qu'elle est essentielle, même s'il serait opportun de retravailler sur la mise en commun et la diffusion de ces outils et supports.

Le projet d'une politique antidopage consiste à lutter contre le dopage par la défense de l'éthique sportive et la diminution des risques inhérents à la prise de produits. La nouvelle loi redonne la primauté au Ministère en matière de prévention et de protection de la santé des sportifs et réaffirme ainsi que la protection de la santé publique est un domaine régalié de l'Etat.

Il est extrêmement important, avant de définir une politique de prévention, de maîtriser les concepts de dopage et de conduite dopante, nous n'insisterons pas sur ce point ici. Nous verrons qu'au nombre des compétences nécessaires pour mener à bien notre objectif, les compétences d'organisation, de gestion, d'animation et de communication sont essentielles. De multiples acteurs, que nous présenterons, doivent travailler ensemble à la définition et la mise en œuvre d'une telle politique.

Je procéderai par étapes, en vous présentant chronologiquement les différentes phases d'élaboration d'une politique anti-dopage en région.

I. Emergence de la problématique

Cette phase est essentielle : il s'agira de mener une analyse systémique et stratégique du projet.

En premier lieu, il faut définir la problématique, en tenant compte notamment des contraintes et des opportunités de l'environnement ; à cet égard, il me semble que le niveau régional est bien le niveau pertinent pour concevoir une politique de lutte anti-dopage. En second lieu, il s'agit de repérer les populations cible et les territoires concernés.

Dans la région toulousaine et midi-pyrénéenne, très étendue, la dynamique régionale est concentrée sur la Haute-Garonne, qui est marquée par une forte croissance démographique. La ville de Toulouse, son agglomération et son aire urbaine, est une des villes françaises présentant la plus forte croissance avec 15 000 nouveaux habitants par an. Le contraste est donc conséquent entre la zone de la métropole régionale qui connaît un fort dynamisme économique et les zones de Midi-Pyrénées marquées par une forte ruralité.

Sur le plan des pratiques, le nombre de licences est très élevé : 700 000 sportifs sont inscrits dans une fédération. Le taux de licences sportives est supérieur à la moyenne nationale et poursuit une augmentation continue depuis 1993.

La qualité et la vitalité du sport de haut niveau régional sont reconnues. La région compte 8 pôles « France », tous implantés au CREPS, et 20 pôles « Espoir », dont 11 sont au CREPS. Au total, plus de 600 athlètes sont inscrits sur les listes. La situation est toutefois contrastée au niveau régional. La plupart des pôles sont regroupés sur l'agglomération toulousaine. Les clubs formateurs sont le plus souvent isolés dans les départements ; les niveaux de développement sont extrêmement disparates entre les différents centres de formation.

II. L'étude de faisabilité

Cette étape est consacrée à la collecte d'informations et à l'identification des acteurs et partenaires d'une politique antidopage. La maîtrise des relations entre acteurs constitue un élément essentiel pour la définition du projet.

1. Le dispositif régional de lutte antidopage en Midi-Pyrénées

Le dispositif régional s'est appuyé sur la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage codifiée dans le code de la santé publique ; depuis le 5 avril 2006, il tient compte de la loi 2006-405 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs.

En Midi-Pyrénées, des travaux épidémiologiques de très haute qualité ont été menés par le docteur TURBLIN, relayé par le docteur PILLARD entre 1995 et 2000. Ces travaux ont comporté un certain nombre d'enquêtes et ont permis de dresser un état des lieux fort utile pour la définition de la politique antidopage. Cette dynamique locale de recherche s'est d'ailleurs poursuivie.

2. Les acteurs de la lutte antidopage

Les mesures d'accompagnement de la loi sont coordonnées et impulsées par le médecin conseiller du DRDJS. Celui-ci bénéficie du concours de l'ensemble des médecins intervenant à la demande du ministère de la Jeunesse et des Sports en liaison avec les services déconcentrés et le CREPS de Toulouse. La médecine du sport joue un rôle important à travers ses prescriptions et ses démarches d'accompagnement de la performance. La DRDJS finance en partie la capacité de Biologie et Médecine du Sport au CHU.

Les éducateurs sportifs ont un rôle important à jouer en matière de formation.

Les fédérations sportives, soutenues par la DRDJS, sont investies de responsabilités importantes en matière de prévention du dopage.



L'éducation nationale ainsi que la DRASS et l'ARH sont également des partenaires essentiels. Dans une période plus récente, les CPAM et l'URCAM se sont investies de manière dynamique dans la lutte antidopage. Leur participation donnera lieu à des synergies intéressantes, notamment au sein des groupements régionaux de santé publique. (GRSP)

L'antenne médicale de prévention du dopage est un dispositif régional de première importance. Notre antenne, le Centre Pierre DUMAS, fonctionne depuis 2001 à La Grave au CHU de Toulouse. Sa particularité est de s'appuyer sur la multidisciplinarité : elle est animée par des pharmacologues, des psychiatres, des spécialistes de médecine du sport et un psychologue du sport.

Le CPLD, autre partenaire privilégié, est appelée à être remplacée par l'AFLD, qui prendra sans doute le relais en matière d'impulsion des actions de prévention.

Par ailleurs, nous avons la chance, en Midi-Pyrénées, d'avoir un monde associatif très dynamique dans le domaine du sport et de la prévention du dopage. Au nombre des associations auxquelles nous apportons notre soutien, je citerai la Fondation Sport-Santé, la Commission médicale du CROS Midi-Pyrénées, les CDOS ou encore l'association « 100% Sport Pur- Prévenir pour Progresser ».



Mais l'élément essentiel de notre activité et de la spécificité midi-pyrénéenne réside dans l'action menée par l'équipe technique régionale (ETR) de prévention des conduites addictives et d'éducation pour la santé en milieu sportif. Cette équipe fonctionne depuis 2001 ; elle est animée par une vingtaine d'experts coordonnés, formés et missionnés par la DRDJS sur la demande des clubs sportifs ou du milieu scolaire. Elle a permis de mettre en place des actions efficaces d'éducation et de prévention auprès du monde sportif et éducatif.

III. La conception de la politique antidopage

Au-delà de la définition du plan d'action, il s'agit de constituer des équipes, de construire des outils et de mettre au point un dispositif permanent d'évaluation.

1. Les outils développés

Au nombre de ces outils de communication, j'évoquerai :

- un guide du dirigeant sportif, élaboré avec le CROS, un chapitre étant consacré à la lutte et à la prévention antidopage ;
- les soirées du CDOS, qui permettent des échanges fort intéressants entre les acteurs ;
- un CD-ROM, réalisé avec l'Antenne médicale de lutte contre le dopage ;
- des plaquettes, un livret d'information, des expositions, etc.
- les soirées bibliographiques : 22 soirées ont été organisées en cinq ans, par exemple sur l'alcool, sur le dopage en RDA, sur l'anthropologie du dopage... il s'agit de soirées de formation continue des acteurs de l'ETR. La dernière de ces rencontres a été organisée sous forme d'un tournoi de tennis de table, la convivialité étant un élément efficace pour favoriser l'échange d'informations ;
- des travaux de recherche, souvent menés par des bénévoles et impulsés par des institutions locales ; j'évoquerai notamment l'initiative de la DDJS de l'Aveyron « Pour une démarche éducative et préventive de proximité », approche qui s'est révélée très fructueuse, dans la mesure notamment où elle a touché des publics bien au-delà du domaine sportif.

IV. La mise en œuvre du projet de politique antidopage

Il s'agit à ce stade de définir le déploiement des compétences des différents acteurs. A cet égard, il est essentiel de bien connaître l'environnement politique et les consignes ministérielles. Nous avons déjà évoqué la formation de nouveaux relais au niveau départemental. La collaboration avec le Rectorat revêt une importance essentielle pour toucher le public des jeunes en milieu scolaire.

L'avenir en matière de prévention est largement déterminé par les objectifs de la nouvelle loi. Au nombre de ceux-ci, il est question d'accentuer la collaboration entre les équipes techniques régionales, les antennes médicales de prévention du dopage et les DRDJS. Une des priorités de notre ministre réside dans la coopération entre les différents acteurs.

Nous développons quant à nous, de concert avec l'antenne médicale et l'ETR, un site internet, des cycles de conférence ou encore une formation universitaire des professionnels du sport et de la santé.

V. Bilan et évaluation

Il est essentiel que les actions conduites et la logique d'ensemble fassent l'objet de bilans et d'évaluations. Cette démarche rétroactive vise notamment, dans le cadre général, à analyser la politique en termes de rentabilité et d'efficacité. Il convient également de mettre fin à certains processus lorsqu'on considère que les objectifs ont été menés à bien.

Du point de vue conceptuel, des réflexions sont engagées sur la pertinence de la politique menée et son évaluation tactique en termes de structure, de processus, d'effets, d'interrelation entre les composantes...

Enfin, la diffusion des résultats et des analyses est un élément de communication indispensable : il faut faire connaître les actions menées au niveau régional, connaître aussi les outils et projets qui ont été développés dans d'autres régions pour continuer à progresser.

En guise de conclusion, je vous présenterai les objectifs que nous nous sommes fixés avec le nouveau directeur régional et départemental Jeunesse, Sports et Vie Associative Midi-Pyrénées/Haute-Garonne pour l'année 2006 :

- **Structurer les ressources régionales au bénéfice d'une action dans les départements**
Cet objectif implique notamment la mise en place d'un réseau ressource de la prévention dopage autour de l'ETR, le développement d'outils de prévention et le repositionnement de l'antenne médicale au sein du réseau d'intervention régional de l'ETR.
- **Développer dans les départements une culture de prévention des conduites à risque et du dopage au sein des milieux sportifs**
Dans ce cadre, nous avons notamment prévu d'étendre aux départements le projet de prévention financé par le CPER et initié par la DDJS 12, dans le respect des initiatives pré-existantes, ou encore de développer les initiatives de prévention par les clubs, les CDOS et comités départementaux, les établissements scolaires.
 - **Préparer un kit méthodologique d'organisation d'intervention à l'usage des dirigeants et responsables sportifs en région.**
 - **Faire une recherche-action sur les protocoles d'intervention prévention en milieu scolaire avec les enseignants SVT et EPS du Rectorat.**